

# Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

## Séance du 18 décembre 2025

L'an 2025 et le 18 décembre à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 11 décembre 2025.

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Date d'affichage : 11 décembre 2025

**Délibération N° 18-12-2025 / N°260**

Etaient présents les membres en exercice : 64

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdel, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnauld Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Michel Seroux, Pierre Barrois, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecœur, Jean-François Varoqui, David Duchateau, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Murielle Roussel, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 16

Membres votants : 86

Absents : Patrick Roblot, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Fabienne Kwiatkowski, Sylvie Gabez, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Christian Delambre, Julien Bellengier, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Benoit François, Jean-Paul Hémery, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Sidonie Duriez, Magali Urbanac, Alexandre Decry, Eric Caron, Henri Cuvillier, Jean Marie Bouet.

Absents suppléés : Pascal Mestan suppléé par Laurent Bridoux, David Dubois suppléé par Bernadette Pezé, Jean-Louis Cauvet suppléé par Marilyne Hadj, Dominique Verdel suppléé par Frédéric Jacquemelle, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Frédéric Plaquet suppléé par Elisabeth Dufour.

Absents excusés : Florence Dambreville, Stéphane Gomès, Roland Descamps.

Absents ayant donné procuration : Lionel Cayet ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Michel Petit procuration à Gérard Nicolle, Christian Boucly ayant donné procuration à Françoise Simon, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Marie Bernard, Hugues Legoux ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Romuald Delattre ayant donné procuration à Freddy Balavoine, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Ernest Auchart ayant donné procuration à Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Anne-Sophie Larivière ayant donné procuration à Damien Bricout, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Magali Jonard, Joël Tournel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Luc Delaporte.

Secrétaire de séance : Pierre Guillemant

**Titre de la délibération : Convention de mise à disposition des biens immobiliers et équipements nécessaires à l'exercice de la compétence transférée assainissement collectif.**

Vu les arrêtés préfectoraux des 22 août 2016 et 6 décembre 2016 portant création de la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Vu les articles L 5211-5 -III, L.5211-17 et suivants et L.1321 et suivant du CGCT

Vu la délibération de la commune de Avesnes le Comte en date du 25 novembre 2025

Bienvillers au Bois en date du 28 août 2025

Hermaville en date du 5 novembre 2025

Izel les Hameau en date du 3 septembre 2025

Mondicourt en date du 15 octobre 2025

Savy Berlette en date du 27 septembre 2025

Tilloy les Hermaville en date du 30 juin 2025

Tincques en date du 4 novembre 2025

Villers Brulin en date du 19 novembre 2025

Vu le courrier de positionnement de la commune de Frevillers du 22 octobre 2025

Monsieur le Vice-Président précise à l'assemblée communautaire que le transfert de la compétence assainissement collectif en 2017 à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA) a entraîné de plein droit la mise à disposition à la CCCA, bénéficiaire, des biens immobiliers, équipements nécessaires à l'exercice de cette compétence ainsi que les droits et obligations qui lui sont attachés.

Monsieur le Vice-Président propose de matérialiser cette mise à disposition par un procès-verbal.

Ce dernier comporte, a minima :

- l'identification des parties,
- l'identification des biens mis à disposition,
- le rappel des règles relatives à la mise à disposition : le bien reste la propriété de la commune mais la communauté de communes sera responsable de sa gestion et bénéficiera, à ce titre de l'ensemble des droits réels attachés au bien, à l'exception de celui d'aliéner,
- les modalités et la durée de mise à disposition.

Monsieur le Vice-Président précise que cette mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée se fait à titre gratuit et ne donne pas lieu à transfert de propriété.

Monsieur le Vice-Président propose l'établissement d'un Procès-Verbal de mise à disposition des biens et équipements nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif avec les communes de Avesnes le Comte / Bienvillers au Bois / Frevillers / Hermaville / Izel les hameaux / Mondicourt // Savy Berlette / Tilloy les hermaville / Tincques / Villers Brulin

Après l'avis favorable du bureau du 10 décembre 2026, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'établir contradictoirement avec les communes les Procès-Verbaux constatant la mise à disposition des biens et équipements nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif
- de signer ces procès-verbaux
- de signer tout document inhérent à ces mises à disposition



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 23/12/2025 et publication ou notification du 23/12/2025

